

Environnement

Actualité du droit public, privé et pénal de l'environnement

4^e année

Sous la direction de : Christian HUGLO, Avocat à la Cour
Jehan de MALAFOSSE, Professeur émérite, université de Paris II
Comité de rédaction : Lilian BENOIT, Président, assesseur, CAA de Lyon
David DEHARBE, Maître de conférences, université d'Artois
Pascal TROUILLY, Premier conseiller, CAA de Paris
Avec la collaboration de :
Marie-Odile BERTELLA-GEFFROY, Juge d'instruction, TGI de Paris
Marie-Pierre MAITRE, Docteur en droit, juriste



N° 8-9 - AOÛT-SEPTEMBRE 2005

Repère 8
Alertes 69 à 77
Étude 29
Chronique 6
Commentaires 57 à 62

Politique agricole commune

29 La politique agricole commune : nœud d'une crise communautaire sans précédent ou modèle d'intégration des exigences de la protection de l'environnement ?

Étude par Patrick THIEFFRY, Docteur en droit,
Avocat aux barreaux de Paris
et de New York, Thieffry & Associés (p. 9)

Une fois encore au cœur d'une crise européenne, la PAC a pourtant fait l'objet de réformes récentes qui en font, au moins d'un point de vue juridique, un modèle d'intégration des exigences de la protection de l'environnement, prenant ainsi ses distances avec les vieux démons productivistes. Cette intégration s'attache à des instruments de nature économique. D'une part, elle soumet les aides directes de la politique des marchés à un « découplage » par rapport à la production et à une conditionnalité environnementale moins propices à l'agriculture intensive, ce qui favorise les petites exploitations. D'autre part, les soutiens communautaires et aides d'État de la politique des structures agricoles sont de plus en plus ouverts aux mesures favorables à l'environnement.

Focus

72 La simplification du régime de polices de l'eau et des milieux aquatiques, de la pêche et de l'immersion des déchets



par Philippe BILLET, Professeur agrégé
de droit public, université de Bourgogne
(p. 4)

Droit à l'environnement

61 Le référé-liberté, instrument de protection du droit fondamental à l'environnement

Commentaire par Christophe NOUZHA,
Docteur en droit, (p. 22)

Les tables annuelles 2004
sont jointes au présent numéro

Notamment ce mois-ci

Chronique des cours et des tribunaux

> 6 Cour administrative d'appel de Paris (p. 15)

Sous la direction de David DEHARBE - CEPE

Commentaires

> 57 Chasse

Le juge administratif est incompétent pour connaître du montant

d'une indemnité fixée par la commission nationale (p. 19)

Lilian BENOIT, Président, assesseur,
CAA de Lyon

> 59 Installations classées

Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée et demande de permis de construire : principe d'indépendance des législations (p. 20)

David GILLIG, Avocat au barreau de Strasbourg, SELARL Soler-Couteaux/Llorens

> 62 Information et participation

Liberté d'accès à l'information en matière d'environnement : obligation de motivation en cas de décision implicite de rejet (p. 24)

Pascal TROUILLY, Premier conseiller,
CAA de Paris

Sommaire

REPÈRE (page 3)

- Indemnisation des dommages causés par le grand gibier ..n° 8

ALERTE (page 4).....n° 69 à 77

ÉTUDE (page 9)

- La politique agricole commune : noeu d'une crise communautaire sans précédent ou modèle d'intégration des exigences de la protection de l'environnement ?n° 29

CHRONIQUE DES COURS

ET DES TRIBUNAUX (page 15)

- Cour administrative d'appel de Parisn° 6

COMMENTAIRES

CHASSE (page 19)

- Indemnisation des dégâts de gibier

Le juge administratif est incompétent pour connaître du montant d'une indemnité fixée par la commission nationalen° 57

• Garde particulier

La décision préfectorale de refus d'agrément doit être motivée et n'est pas soumise à une obligation de recours administratif préalablen° 58

INSTALLATIONS CLASSÉES (page 20)

• Autorisation

Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée et demande de permis de construire : principe d'indépendance des législationsn° 59

• Remise en état du site

Précisions sur le débiteur de l'obligation de remise en état du site en cas de redressement ou de liquidation judiciaire de l'exploitant d'une installation classéen° 60

PRINCIPES GÉNÉRAUX DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT (page 22)

• Droit à l'environnement

Le référé-liberté, instrument de protection du droit fondamental à l'environnementn° 61

• Information et participation

Liberté d'accès à l'information en matière d'environnement : obligation de motivation en cas de décision implicite de rejetn° 62

La rédaction attire l'attention plus particulière des lecteurs sur l'importance des articles dont le titre est précédé d'un filet.

Les tables annuelles 2004 sont jointes au présent numéro

Index

Air

Réduction des émissions de CO2alerte 70

Bruit

Directive n° 002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnementalerte 75

Charte de l'environnement

Droit à l'environnementcomm. 61

Chasse

Garde particuliercomm. 58

Indemnisation des dégâts de gibiercomm. 57

Commission nationale du débat public

Décisionalerte 74

Déchets

Bouesalerte 77

Déchets abandonnéschron. 6

Eau

Eaux résiduaires urbainesalerte 77

Programme national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereusesalerte 71

Projet de loi sur l'eaualerte 73

Simplification du droitalerte 72

Information et participation

Droit communautairealerte 76 ; comm. 62

Installations classées

Autorisationchron. 6 ; comm. 59

Pouvoirs du mairechron. 6

Pouvoirs du préfetchron. 6

Remise en étatcomm. 60

Politique agricole commune

Protection de l'environnementétude 29

Pollution

Hydrocarburesalerte 69